



Demandes d'informations des médias :

Lloyd Philips
Commissaire à la sécurité
publique,
Conseil Mohawk de
Kahnawà:ke
Lloyd.Philips@mck.ca

Tonya Perron
Chef élue du Conseil
Conseil Mohawk de
Kahnawà:ke
Tonya.Perron@mck.ca

COMMUNIQUÉ

Avis du groupe de travail de COVID-19 - TOUS les magasins de Kahnawake sont fermés aux non-résidents, sous peine de sanction

Pour diffusion immédiate

(Kahnawake – 3, Onerahtókha/ avril 2020) Le groupe de travail de COVID-19 de Kahnawà:ke rappelle au grand public que TOUS LES MAGASINS SONT FERMÉS AUX NON-RÉSIDENTS en ce moment, en raison de la pandémie de COVID-19. **Cela comprend tous les magasins de tabac du territoire.** Veuillez noter ce qui suit:

Selon l'article 31 de *la Loi sur la protection civile de Kahnawà:ke*, « [q]uiconque contrevient à une disposition de la présente loi communale de Kahnawà:ke ou incite une personne à le faire est coupable d'une infraction et passible d'une amende maximale de **1 000 \$** dans le cas d'une personne physique, ou une amende maximale de **10 000 \$** dans le cas d'une personne morale ou d'une société de personnes. »

L'article 180(1) du *Code criminel* déclare que toute personne « [e]st coupable d'un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de deux ans ou d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire [qui] commet une nuisance publique, et par là, selon le cas : **a) met en danger la vie, la sécurité ou la santé du public** »

Le groupe de travail de COVID-19 de Kahnawà:ke a pour mandat de lutter contre la pandémie au nom de la communauté. La décision de fermer les magasins aux non-résidents a été prise afin de réduire le nombre de personnes accédant à Kahnawà:ke venant de l'extérieur, pour ainsi protéger la communauté contre un risque élevé de transmission du virus. Il n'y a aucune exception à cette directive.

« Nous devons être absolument clairs sur le fait que nous faisons tout notre possible pour réduire nos risques », a déclaré Ratsénhaienhs (Chef du Conseil) Tonya Perron, du Conseil Mohawk de Kahnawà:ke. « La directive a déjà été publiée en français et en anglais sur des panneaux d'affichage électroniques situés sur les autoroutes qui traversent Kahnawà:ke, mais certaines personnes continuent de pénétrer sur le Territoire à la recherche de produits du tabac - ce qui est inacceptable. »

« Nous apprécions tous ceux qui ont respecté notre directive durant cette période difficile », a-t-elle conclu.